

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RICHWILLER**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le dix-neuf du mois de juin à vingt heures, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni sous la présidence de madame Christiane BELZUNG, vice-présidente,

**Présents : 11 membres sur 17 en exercice :**

Madame Christiane BELZUNG, madame Geneviève SANNER, monsieur Jean-Claude GRIENENBERGER, madame Antoinette ZIMMERER, madame Khady TANDINE FALL, monsieur Gérard RICOU, membres élus. Madame Rachel GRIENEISEN, madame Marie-Blanche SCHNEBELEN, madame Sonja DEUX, madame Francine FLICK et monsieur Benoît WIOLAND, membres nommés.

**Excusés : 1 membre élu, 3 membres nommés et 2 membres associés :**

Monsieur Vincent HAGENBACH, Président,

Monsieur Jean-Pierre EPP et madame Agnès BLECHARZ, 2 membres élus.

Mesdames Annick REIBEL, Dominique BLANGENWITSCH et Magalie FRANQUET, 3 membres nommés,

Mesdames WARNANT et MEI, assistantes sociales, membres associés

**Secrétaire :**

Monsieur Jean-Claude GRIENENBERGER

---

**Ordre du jour :**

1. **Approbation du procès-verbal du 20 mars 2025**
2. **Attribution de bons alimentaires :**
  - a) **Validation des bons alimentaires attribués depuis la dernière réunion du Centre Communal d'Action Sociale.**
  - b) **Cas en instance.**
3. **Nombre de demandeurs d'emploi à RICHWILLER**
4. **Points divers**

---

Madame Belzung souhaite un prompt rétablissement à madame Dominique BLANGENWITSCH

---

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 :**

*Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 ne fait l'objet d'aucune observation ou remarque. Il est adopté à l'unanimité.*

*Les membres du CCAS signent le feuillet n° 330 du registre des délibérations.*

**2. Attribution de bons alimentaires et colis alimentaires :**

**a) Validation des bons alimentaires et colis alimentaires attribués depuis la dernière réunion du Centre Communal d'Action Sociale :**

Madame Christiane BELZUNG informe les membres du CCAS que des bons alimentaires et des colis alimentaires ont été attribués depuis la dernière réunion du Centre Communal d'Action Sociale en raison du caractère d'urgence des situations rencontrées par les personnes concernées :

### Cas n° 7-2021 (AS)

Cette situation a déjà été évoquée lors des derniers CCAS. Le 24 avril 2025 madame Dalila MEI, assistante sociale du secteur nous informe de la situation suivante :

Madame vit seule dans un logement du parc privé de type F1. Elle est bénéficiaire du RSA et perçoit une prime d'activité qui a pris fin en avril.

Sur le plan budgétaire, madame a négocié un plan d'apurement avec son bailleur suite au décompte annuel des charges locatives. Elle rembourse également une dette d'énergie s'élevant à 1 130,-€.

Madame argue des difficultés sur le plan financier. La CAF a déduit 24,-€ de son RSA, suite à une période d'essai en tant qu'agent de tri pour laquelle elle a perçu 72,-€ au trimestre précédent. Un mail a été adressé à la CAF afin de solliciter la neutralisation des ressources. Madame fait face au remboursement d'un prêt à la consommation qui a pris fin en avril concernant l'achat d'un lit. Elle sollicite une aide alimentaire.

Compte tenu de la situation madame BELZUNG a attribué 2 bons alimentaires d'un montant de 60,-€ délivrés les 1<sup>er</sup> et 25 avril 2025.

Il est demandé aux membres présents d'entériner l'attribution des bons n° 6 et 7/2025 d'un montant de 60,-€ chacun délivrés les 1<sup>er</sup> et 25 avril 2025.

*Après délibération, les membres du CCAS, à l'unanimité :*

- *Entérinent l'attribution des bons alimentaires n° 6 et 7/2025 délivré les 1<sup>er</sup> et 25 avril 2025 d'une valeur de 60€ chacun*
- *Précisent que les crédits nécessaires sont disponibles au compte 65134 du budget primitif 2025.*

### Cas n° 9-2019 (YH)

Cette situation a déjà été évoquée lors des derniers CCAS. Le 16 juin 2025 madame Dalila MEI, assistante sociale du secteur nous informe de la situation suivante :

L'intéressée a eu en tout 5 enfants ; 3 issus de sa première union et dont le père est décédé et 2 enfants de sa dernière union. Les 3 premiers enfants sont aujourd'hui autonomes. Seules les 2 dernières vivent avec madame, laquelle est séparée du père, parti vivre à l'étranger.

Madame est bénéficiaire du RSA et des prestations familiales versées par la CAF. Elle a fait face à différentes problématiques de santé ; elle est notamment très fragile sur le plan de la santé mentale.

Ce mois elle n'a pas perçu le RSA égal à 596,-€. Elle a été soumise à un contrôle RSA par le service du Juste Droit et auquel elle aurait répondu dans les délais, soit avant le 25.04.2025. Passé le 30.4.2025 elle dit avoir reçu un courrier du Juste Droit l'informant d'une suspension du droit RSA pour non-réponse dans les délais. Elle affirme avoir pourtant transmis le dossier complet dans les délais et ne s'est pas plus inquiétée pensant que les courriers se sont simplement croisés.

Le service Juste Droit a finalement suspendu le droit RSA du mois de mai (versable en juin) et une mainlevée de suspension a été actée avec prise d'effet à compter du 1.6.202 (droit de juin et perçu en juillet). Le service Juste Droit ne fera pas de versement rétroactif, donc madame perd un mois de droit et se retrouve en difficultés ce mois. Un mail a été transmis au Juste Droit afin de tenter de décortiquer la situation et de solliciter un versement rétroactif du droit.

Le 17 juin 2025 mesdames BELZUNG et COUTO ont rencontré l'intéressée et aux vues de la situation un bon alimentaire de 150,-€ lui a été attribué.

Il est demandé aux membres présents d'entériner l'attribution du bon n° 8/2025 d'un montant de 150,-€ délivré le 17 juin 2025.

Après délibération, les membres du CCAS, à l'unanimité :

- Entérinent l'attribution du bon alimentaire n° 8/2025 délivré le 17 juin 2025 d'une valeur de 150,-€,
- Précisent que les crédits nécessaires sont disponibles au compte 65134 du budget primitif 2025.

**b) Cas en instance :**

**Cas N° 1-2025 (EH)**

Le 18 juin 2025 madame Caroline WARNANT assistante sociale de secteur nous informe de la situation suivante :

C'est une jeune femme avec 2 enfants de 1 et 2 ans. L'ainé à d'importants problèmes de santé. Elle est actuellement hébergée chez ses parents. Le père des enfants habite à Mulhouse et ne travaille pas. Madame est bénéficiaire du RSA et cette prestation est bloquée suite à une erreur de la CAF depuis fin mai 2025. Début juin, elle n'a eu que le versement des prestations familiales soit 550,-€. Madame explique qu'elle n'a plus rien pour nourrir ses enfants et se trouve en grandes difficultés du fait de l'absence de versements du RSA. Néanmoins elle semble également en difficulté dans la gestion de son budget.

Elle est aussi en conflit avec ses parents qui lui ont donné un mois pour quitter leur logement.

Madame BELZUNG a fixé un rendez-vous le 19 juin 2025, mais l'intéressée n'est pas venue. Un nouveau rendez-vous sera donné.

Madame BELZUNG propose de faire un bon alimentaire d'un montant de 135,-€. Les membres donnent leur accord pour la délivrance d'un bon alimentaire de 135,-€.

**3. Nombre de demandeurs d'emploi à Richwiller**

Madame BELZUNG présente aux membres du CCAS le compte-rendu du nombre de demandeurs d'emploi résidants à RICHWILLER :

Mois	Demandeurs	Hommes	Femmes	Indemnisables	Non Indemnisés
Avril	226	119	107	158	68
Mai	233	118	115	159	74
Juin	230	111	119	160	70

**4. Points divers :**

**Opération tulipes à Cœur :**

L'opération « Tulipes à Cœur » 2025 au profit de l'IRHT de Mulhouse s'est déroulée les 27, 28 et 29 mars. Compte tenu de la météo pluvieuse du samedi matin 2 cartons de 48 bouquets ont été rendus le vendredi soir au Docteur DRENOU. Madame BELZUNG informe les membres que la vente a permis de récolter :

- 2 352€ (336 bouquets)
- 148,05 € de dons
- Pour un total de **2 500.05€**.

Madame BELZUNG remercie tous les bénévoles.

Inauguration du quartier « les Coquelicots » et lancement d'un projet immobilier Domial rue de la Gare

Le 17 juin en présence de Thierry QUEFELLEC, Préfet du Haut-Rhin a eu lieu l'inauguration du quartier « les Coquelicots » aménagé par Néolia, des solutions habitat pour 151 familles.

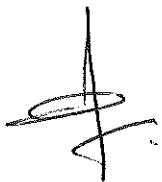
Lancement également d'un projet immobilier Domial de 30 logement locatifs sociaux, alliant performance énergétique, confort bioclimatique situé rue de la Gare.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 50 minutes**

**La prochaine séance est fixée au 25 septembre 2025 à 20 h**

Le secrétaire

La vice-présidente



Jean-Claude GRIENENBERGER



Christiane BELZUNG